



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
Wilaya de Mascara



DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°01

A Monsieur KEBIR TOUFIK gérant du bureau d'études ARCHI-VISION

Dont le siège social sis au niveau de la Coopérative Mohammed Boudiaf, commune de Ghriss, wilaya de Mascara

Détentrice du contrat N°18/2024, approuvé le 12/05/2024

Ayant pour objet : Etude et suivi et pour la réalisation des 300 logements publics locatifs avec VRD à travers la Wilaya de Mascara en lot séparés ; programme de l'année 2023.

Lot N°14: 20 logements publics locatifs à Aouf

- Conformément au décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.
- Vu les articles 149, 150, 151 et 152 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.
- Vu la loi N°23-12 du 05 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Vu le contrat visé par la commission compétente des marchés publics de l'office sous N°18/2024, en date du 12/05/2024 ; relatif aux prestations citées en objet avec un montant global de **4 533 543,00 DA en TTC**.
- Vu le délai d'exécution de la partie fixe (Etudes), déterminé à **Quarante cinq (45) jours**.
- Vu l'ordre de service de démarrage des prestations enregistré sous N°70/2024 et notifié le 12/05/2024.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des prestations enregistré sous N°26/2025 et notifié le 23/01/2025.
- Vu l'ordre de service de reprise des prestations enregistré sous N°226/2025 et notifié le 27/05/2025.
- Vu le retard flagrant constaté dans le dépôt des plans des CES et CET auprès des services du Contrôle Technique de la Construction (CTC) de Mascara ; **ces derniers ont fait objet de dépôt le 03/09/2025 or que le délai contractuel des études a été expiré le 26/06/2024 ; entravant par conséquent la bonne conduite des travaux.**

La présente mise en demeure est adressée à **Monsieur KEBIR TOUFIK, gérant du bureau d'études ARCHI-VISION** dont le siège social est susmentionné afin de remédier de ce qui précède et de se rapprocher auprès des services du Contrôle Technique de la Construction (CTC) de Mascara, pour la prise en charge et le suivi de votre dossier auprès de ces derniers ; dont un délai n'excédant pas **les quarante huit (48 H) heures**, de la publication de la présente mise en demeure.

LE DIRECTEUR GENERAL